

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

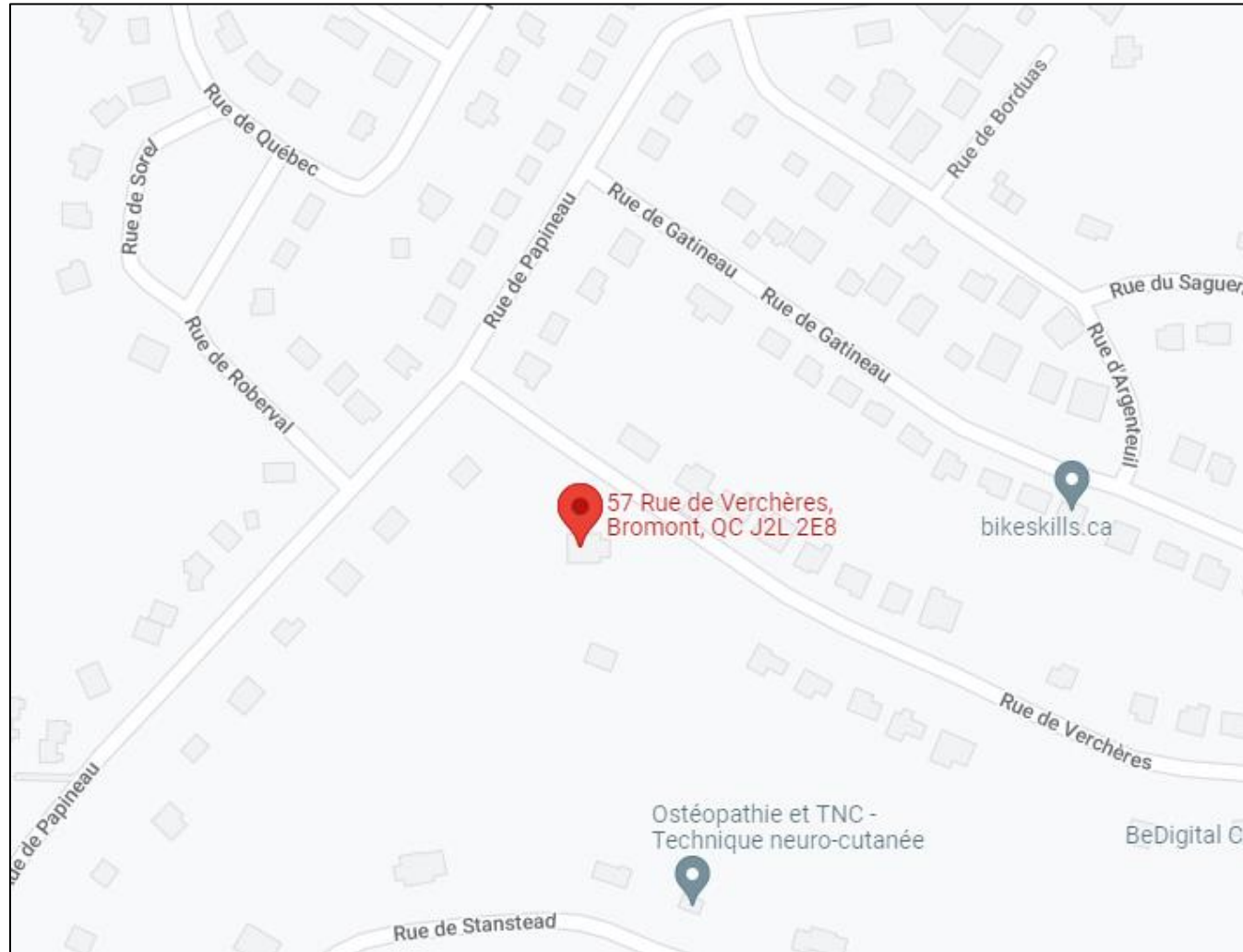
AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 5 décembre 2022**, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une piscine creusée dans une cour avant ayant une profondeur inférieure de 30 m, dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment et la ligne de rue, face à ce mur, et autoriser l'aménagement d'une bande boisée située entre la piscine et la voie publique d'une largeur de 3 m au lieu de 10 minimum malgré les dispositions prévues à l'article 108 du règlement de zonage 1037-2017 au 57, rue de Verchères, lots 2 930 905, 4 138 513 et 4 138 511, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2022-30253) ;
2. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'un stationnement occupant une proportion de 69 % de la cour avant au lieu de 50% maximum, tel que stipulé à l'article 146 du règlement de zonage 1037-2017 au 52-2, rue George-Adams, lot 6 344 924, zone P4P-05, district Adamsville (dossier 2022-30257) ;
3. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'un stationnement occupant une proportion de 69 % de la cour avant au lieu de 50% maximum, tel que stipulé à l'article 146 du règlement de zonage 1037-2017 au 52-1, rue George-Adams, lot 6 344 923, zone P4P-05, district Adamsville (dossier 2022-30258) ;
4. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un agrandissement d'un bâtiment industriel ayant une marge adjacente à une rue de 30 m au lieu de 50 m tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage 1037-2017 au 45, boulevard de l'Aéroport, lot 4 173 984, zone PDA2-04, district Adamsville (dossier 2022-30260) ;

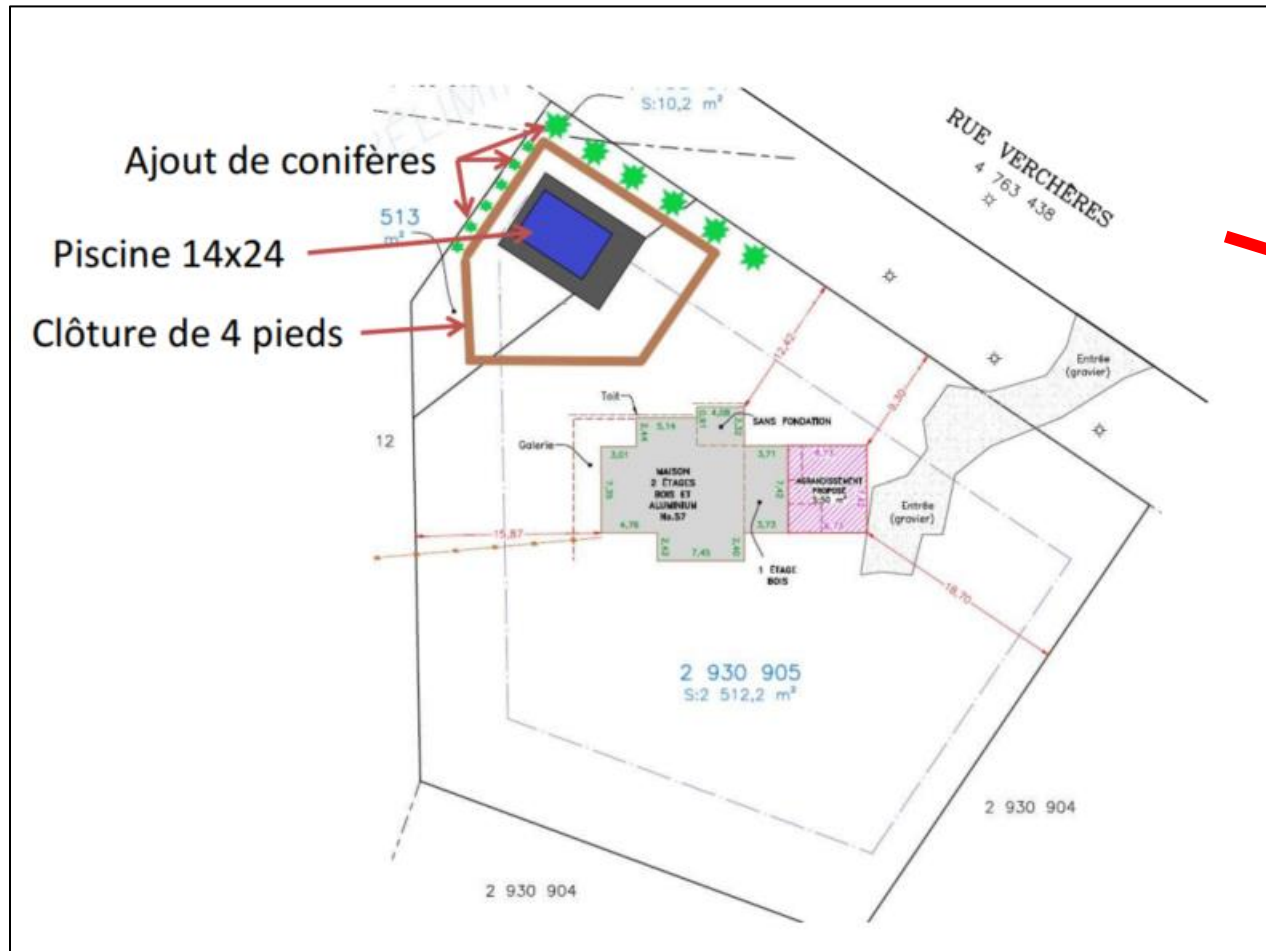
Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi 5 décembre 12h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 11^e jour du mois de novembre 2022.
La greffière,
Ève-Marie Préfontaine, avocate

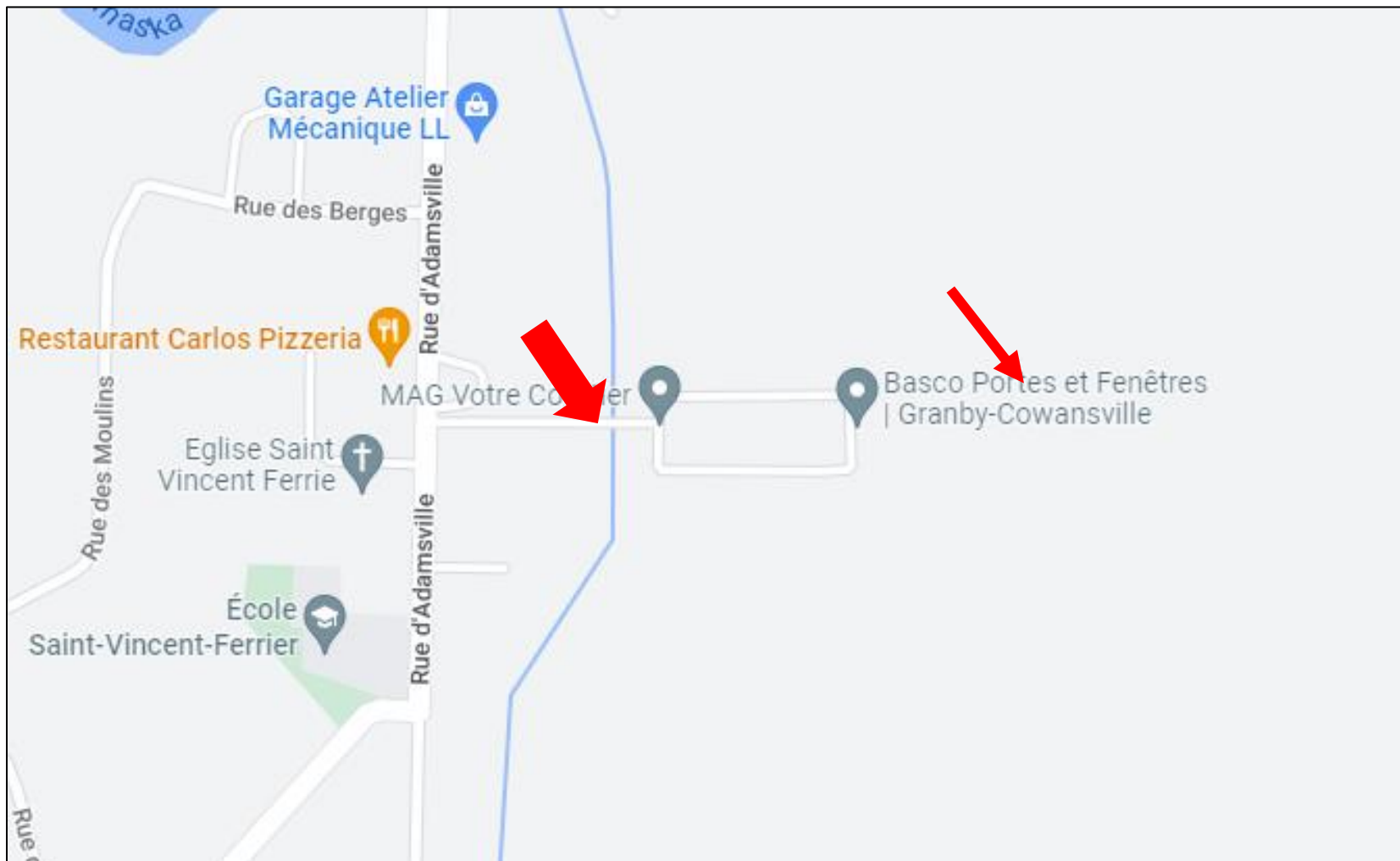
1. 57, Verchères (1 de 2)



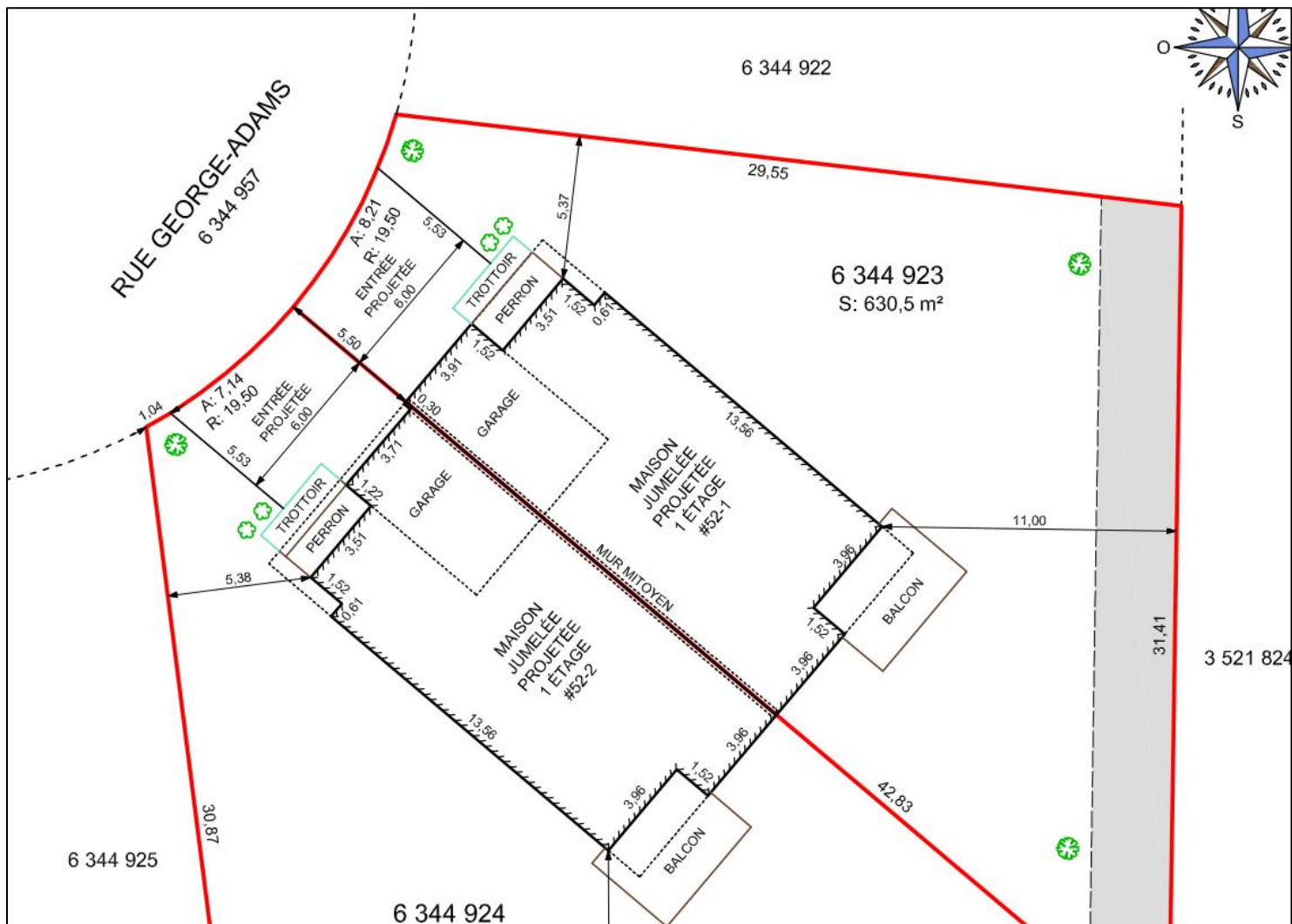
1. 57, Verchères (2 de 2)



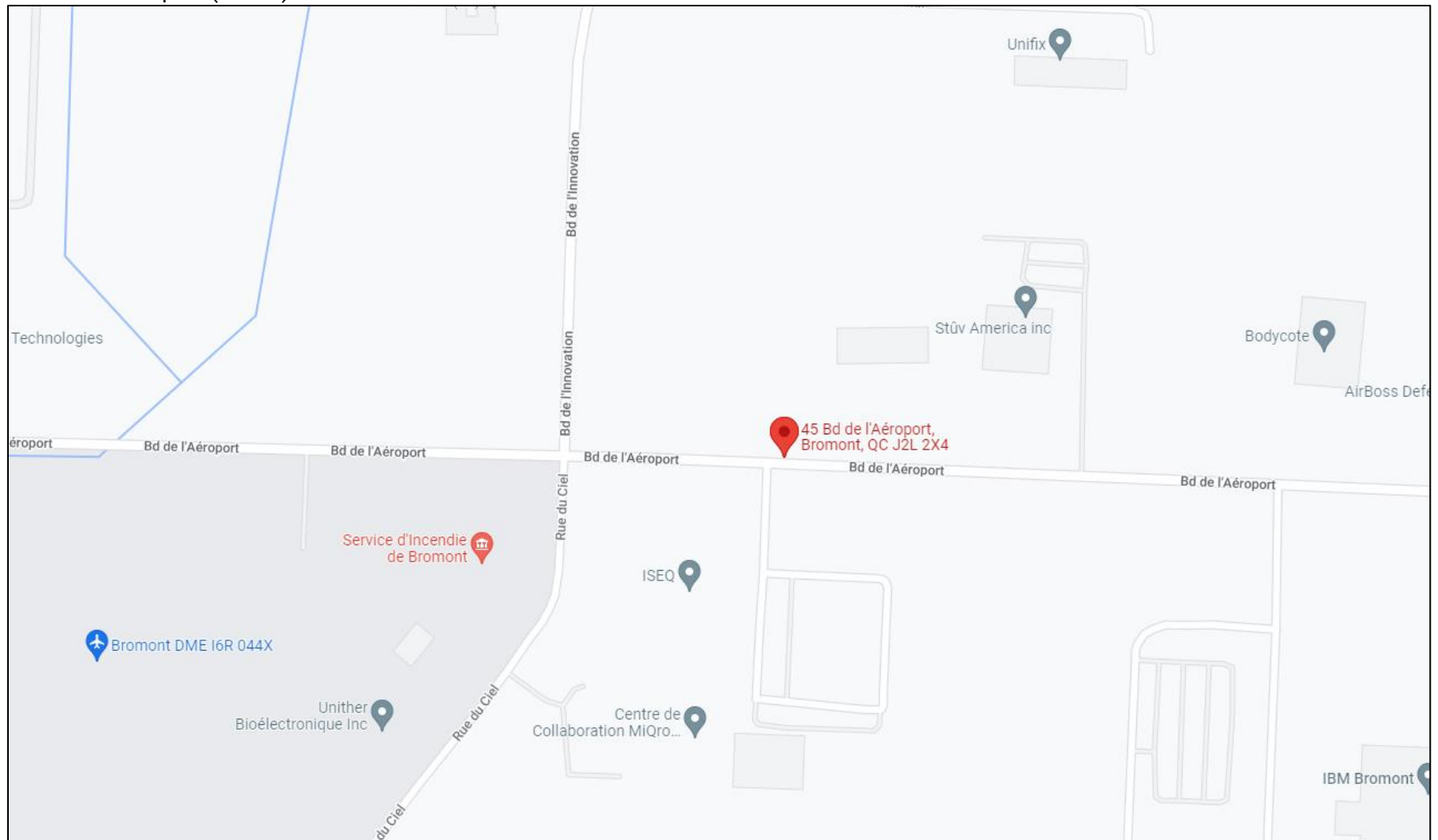
2 et 3. 52-1 et 52-2 rue George-Adams (1 de 2)



2 et 3. 52-1 et 52-2 rue George-Adams (2 de 2)



4. 45 Aéroport (1 de 2)



4. 45 Aéroport (2 de 2)

